

17e Session de l'Assemblée générale de l'UICN San José, Costa Rica, 1er au 10 février 1988

17.48 CONSERVATION DU PHOQUE MARBRÉ DE LA BALTIQUE (*Phoca hispida botnica*)

ALARMÉE par l'important déclin des populations de phoques marbrés, phoques gris et phoques communs dans la mer Baltique au cours du 20e siècle;

PREOCCUPEE par les maladies graves dont souffrent les trois espèces de phoques de la mer Baltique et par le taux élevé d'échec de la reproduction, qui sont probablement dus à la pollution de la Baltique par les produits organochlorés ;

SE FELICITANT de ce que les sept Etats bordant la Baltique ont interdit la chasse au phoque gris et au phoque commun et pris des mesures pour faire cesser le déversement de DDT et de PCB dans le milieu marin, conformément à la recommandation de la Commission sur la protection du milieu marin de la Baltique (Commission d'Helsinki) ;

RECONNAISSANT EN OUTRE que dans six Etats et dans L'archipel d'Aland, la chasse au phoque marbré de la Baltique n'est pas pratiquée ou est interdite;

L'Assemblée générale de L'UICN, réunie du 1er au 10 février 1988 à San José, Costa Rica, pour sa 17e Session :

PRIE INSTAMMENT le gouvernement de la Finlande, dernier pays limitrophe de la Baltique à autoriser la chasse au phoque marbré, de prendre immédiatement des mesures pour faire cesser la chasse au phoque marbré de la Baltique afin de permettre à cette population de se reconstituer.